Règlement d'ordre intérieur

Le règlement vise à garantir le déroulement de la formation au Cycle Fondamental en Sophrologie Caycédienne® dans un respect mutuel entre formateurs et stagiaires, privilégiant le sens de la relation humaine, avec les diverses individualités dans le groupe dans sa globalité et permettant de maintenir la cohérence de ce que nous enseignons.
C'est en accord avec ces valeurs que nous vous demandons de lire attentivement ce document avant de le signer.

Article I - Horaire

a) Les cours du samedi commencent à 9h30 et se terminent à 17h30 avec une pause-repas d'1h30. En accord avec les stagiaires et selon le programme de la journée, la durée de la pause-repas peut varier.
b) Les cours du jeudi commencent à 19h et se terminent à 21h.
c) Pour des raisons pédagogiques, la durée des cours peut être modifiée, en accord avec les stagiaires.

Article II - Comportement et attitude

a) Tout stagiaire est tenu à des exigences de comportement et d'attitude en ce qui concerne le respect des autres stagiaires.
b) Tout passage à l'acte tendant à attenter à la liberté, l'intégrité et la dignité d'un stagiaire, d'un formateur ou d'une personne de l'environnement (agression physique ou verbale, harcèlement, ségrégation de toute sorte...) fera l'objet d'une exclusion immédiate de la formation et ce, sans remboursement des sommes engagées par la personne responsable.
c) Tout comportement de type sectaire ou tendant à discréditer l'éthique de la formation fera l'objet de la même mesure.

Article III - Assiduité aux cours.

a) L'inscription se fait pour la totalité de la formation, cette règle pouvant être aménagée pour les personnes bénéficiant d'une équivalence.
b) Pour être validée, la formation exige un nombre d'heures de formation et une présence de minimum 80% aux cours.
c) En cas d'absence à une ou plusieurs journées de cours, le stagiaire préviendra l'ESCLBL. Il veillera à se mettre à jour à l'aide des outils prévus ainsi qu'avec l'aide des autres stagiaires et pourra demander à l'ESCLBL toute aide qui lui serait nécessaire.

Article IV - Conditions pédagogiques, évaluations et certification.

a) Le stagiaire inscrit à la formation accepte les conditions pédagogiques et de certification ainsi que le principe et les conditions d'évaluation des connaissances.

Article V - Conditions d'inscription et de règlement.

a) Toute inscription n'est effective qu'à la réception du bulletin d'inscription, du document de modalité de paiement, du règlement d'ordre intérieur, datés et signés par le stagiaire ainsi que le paiement de l'acompte demandé ou la totalité du paiement si cette option est choisie.
b) Dans le cas d'un paiement échelonné de la formation, son montant reste celui indiqué sur le bulletin d'inscription et ne dépend pas de l'assiduité du stagiaire. Le stagiaire s'engage à respecter le paiement endéans la fin de la formation.

c) Ainsi, un stagiaire absent à une session ne pourra en aucun cas attendre une réduction du tarif préalablement établi.
d) L'abandon en cours de formation ne donne droit à aucun remboursement.
e) En cas d'arrêt de la formation pour des raisons importantes (hospitalisation, départ définitif à l'étranger), cette clause pourra être revue par l'ESCLBL .
f) Dans tous les cas, les jours de cours suivis ne sont pas remboursés.

Article VI - Propriété morale des documents pédagogiques et confidentialité.

le stagiaire s'engage à :

a) garder strictement confidentiels et à ne divulguer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations, les documents de format papiers ou en format web, Word, PDF, Power Point et autres, reçus lors des cours suivis dans le programme de formation au Cycle Fondamental en Sophrologie Caycédienne®.
b) Ne pas s'arroger le titre de *sophrologue caycédien* sans avoir terminé la formation aux trois cycles de la Méthode Caycedo selon la formation officielle du programme de Sofrocay®.
c) Ne pas émettre de documents ou d'informations sous quelque format que ce soit (domaines du web ou format papier) qui pourraient prêter à confusion quant aux termes exacts dans sa pratique professionnelle en Sophrologie Caycédienne® sans avoir suivi et terminé la formation aux trois cycles de la Méthode Caycedo selon la formation officielle du programme de Sofrocay, SVS® Sofrocay Vivential System .

Article VII - Obligation de réserve.

a) Tout stagiaire est tenu à un devoir de confidentialité quant à ce qui aura pu être vécu ou exprimé par les autres stagiaires ou le(s) formateur(s) pendant les sessions de formation.
b)

Je, soussigné,.....
accepte les conditions du règlement intérieur de l'ESCBL et m'engage à en respecter tous les points.

Fait
à……

Le.....

Signature du stagiaire

Signature de l'organisme de formation